|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 37e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 28 avril 2004 | M. Pierre Reid | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Reid :** M. le Président. Il y a un petit air de déjà vu à cette rencontre aujourd'hui, puisque nous avons passé 90 heures ensemble et nous avons terminé il n'y a encore pas très longtemps. Non pas que je n'aie pas envie de le faire, M. le Président, je suis très heureux que nous puissions nous retrouver et que je puisse faire partie de ce groupe, même si je n'en suis pas membre, en cette qualité aujourd'hui de ministre qui défend ses crédits.

M. le Président, je suis heureux de me présenter devant cette commission pour l'étude des crédits 2004-2005 du ministère de l'Éducation. Il y a peu, j'ai eu l'honneur de siéger avec vous au sein de cette commission dans le cadre du mandat spécial qui lui avait été confié concernant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Ce fut une belle et riche expérience pour moi, et je tiens à vous remercier encore, M. le Président, vous-même et tous les membres de la commission d'avoir entendu avec soin les quelque 90 organismes reçus et d'avoir échangé avec eux sur des questions de première importance pour notre avenir.

Je me retrouve aujourd'hui à la place de ceux qui comparaissent devant vous avec plaisir, je dois vous le dire, et avec les convictions toujours croissantes sur l'importance et la qualité de notre démocratie parlementaire. Oui, je me présente ici avec plaisir, avec fierté même. C'est que les crédits de l'Éducation dont nous entreprenons l'étude ce matin ont démontré éloquemment et concrètement que l'éducation est bel et bien une priorité pour notre gouvernement. Nous avions annoncé qu'il en serait ainsi.

Les chiffres, ceux de 2004-2005 tout autant que ceux de 2003-2004 le confirment à l'évidence : 400 millions de dollars de plus en 2003-2004, 300 millions de plus en 2004-2005. C'est dire qu'aujourd'hui, un an après notre arrivée au gouvernement, les crédits alloués à l'Éducation ont augmenté de plus de 700 millions de dollars par année. C'est cela, faire de l'éducation une priorité, M. le Président. Pour l'année 2004-2005, les crédits de l'Éducation s'élèvent à 11 777 000 000 $, soit une augmentation de 2,7 % par rapport aux crédits de 2003-2004. C'est au-delà de la croissance de 1,75 % que prévoyait le cadre financier du gouvernement. Cette croissance sera entièrement consacrée au réseau et aux services directement offerts aux élèves et aux étudiants.

Voyons ça de plus près, si vous le voulez bien, M. le Président, en parcourant brièvement chacun des principaux programmes budgétaires du ministère. Les écoles du Québec, comme vous le savez, sont engagées dans une démarche de renouveau de très grande envergure. Cette réforme a complété son premier tour de roue au primaire. Au secondaire, les écoles y entrent progressivement. Déjà, en 2003-2004, une centaine d'écoles ciblées ou désignées expérimentent le nouveau programme et les nouvelles approches pédagogiques qui en découlent. À partir de septembre 2004, toutes les écoles qui seront prêtes s'engageront à leur tour, préparant ainsi l'implantation générale prévue pour septembre 2005.

Mes visites dans les écoles m'ont confirmé que le report de l'implantation obligatoire a été une décision sage. On a ainsi pu s'assurer notamment que chaque enseignante et enseignant ait en main le programme de formation du premier cycle du secondaire non pas quelques semaines, mais environ 18 mois avant son implantation obligatoire. La table nationale de pilotage s'est mise en place et a pu roder ses modes de gouvernance.

L'automne dernier, j'ai rendu publique la Politique d'évaluation des apprentissages de même que son plan d'action. C'est une politique solide et résolument orientée vers la maîtrise et la réussite des apprentissages, et je me réjouis de la savoir bien reçue par les intervenants. La révision du régime pédagogique est également en cours, soumise aux consultations habituelles. Le projet va bien au-delà du décompte des heures de la grille-matière. J'ai personnellement tenu à ce que l'on y aborde clairement l'énorme défi de la diversification des parcours, un défi que nous n'avons pas encore vraiment réussi à relever, M. le Président.

Je tiens à évoquer ces grandes opérations structurantes car elles constituent la toile de fond de l'allocation de nos ressources aussi bien que des actions nouvelles que nous voulons promouvoir par les investissements nouveaux que permettront les crédits 2004-2005. Globalement, 2004-2005, les crédits alloués à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire passent de 6,8 milliards de dollars à 7 060 000 000 $. C'est un ajout net de 196 millions qui, associé aux revenus supplémentaires d'environ 38 millions générés par les services de garde, procurera des dispositions totales de 234 millions de dollars en 2004-2005, soit une augmentation de 3,4 %. Ce niveau de ressources permettra aux commissions scolaires et aux écoles de se concentrer sur la réussite des élèves. Les unes et les autres auront évidemment à garder le cap sur une gestion rigoureuse mais elles n'auront pas à gérer des réductions budgétaires.

Nos partenaires des commissions scolaires ont très bien vu cela et ont tenu à souligner l'effort du gouvernement. Le président André Caron n'a pas hésité à déclarer, et je le cite: « Je suis heureux que le ministre de l'Éducation livre la marchandise en maintenant l'éducation au rang des priorités gouvernementales eu égard à l'état des finances publiques. En assurant le financement des coûts de système, les commissions scolaires pourront maintenir les services en place et continuer ainsi à offrir aux élèves et aux parents québécois un système public d'éducation de qualité ». Fin de la citation. C'est bien ça que vise clairement notre gouvernement.

Cet accroissement de ressources permettra d'allouer 86 millions de dollars pour compléter la reconnaissance de la tâche de 40 heures par semaine des enseignantes et des enseignants.

De plus, une somme de 34,6 millions de dollars sera affectée au soutien accordé à des groupes d'élèves ayant des besoins plus lourds, notamment aux élèves en difficulté. Nous poursuivrons ainsi les progrès importants qui ont été accomplis au cours des dernières années pour intervenir plus efficacement, dès le primaire, auprès des élèves en difficulté, notamment par la réduction du nombre d'élèves par classe et par l'accroissement des services de soutien offerts aux enseignantes et aux enseignants.

Une somme de 25 millions de dollars sera aussi maintenue pour assurer la troisième année du plan quinquennal de la stratégie Agir autrement, une stratégie visant les écoles des milieux défavorisés dont j'ai reconnue d'emblée la validité et que j'ai personnellement confirmée.

M. le Président, les crédits de 2004-2005 permettront également de lancer, dans les écoles du Québec, trois nouvelles actions issues de notre programme gouvernemental, et nous sommes fondés d'attendre beaucoup pour le soutien efficace de la réussite des élèves et pour la qualité des services éducatifs. C'est 16 millions de dollars en argent neuf, 25 millions en année scolaire, qui seront investis dans ces trois actions.

Un premier montant de 6,4 millions de crédits, donc 10 millions en année scolaire, servira à soutenir les milieux dans leurs efforts pour organiser des activités d'aide aux devoirs. Le programme sera mis au point et géré de concert avec les commissions scolaires et permettra de favoriser, sur l'ensemble du territoire du Québec, l'émergence de projets adaptés aux besoins et à la situation de chaque milieu. Je compte bien que, au-delà des projets eux-mêmes, on puisse ainsi contribuer à promouvoir et alimenter une véritable culture communautaire de la réussite scolaire.

Un autre montant de 6,4 millions en crédits, donc 10 millions en année scolaire, sera investi pour l'ajout de ressources professionnelles vouées à l'encadrement des élèves et au soutien à offrir aux parents et aux enseignants pour les aider à accompagner le progrès et la réussite scolaire des élèves.

La troisième action nouvelle visera à développer chez les jeunes de saines habitudes de vie, notamment par la pratique d'activités physiques intéressantes. Une somme de 3,2 millions de dollars en crédits, donc 5 millions de dollars en année scolaire, sera ainsi allouée à ce programme qu'on appellera Écoles en forme et en santé. Je souhaite que la gestion de ce programme soit simple et fonctionnelle, beaucoup plus simple que celle du programme que le gouvernement précédent avait annoncé et pour lequel, on s'en rappelle, il n'avait prévu aucun financement.

En plus des 16 millions de dollars destinés à la poursuite des mesures relatives à la réussite scolaire, les crédits 2004-2005 comprennent également une somme de 3,2 millions pour les écoles de villages, ce qui est le double de l'allocation consentie l'année dernière. Il faut également noter que les coûts de l'indexation des autres dépenses et de la variation des clientèles seront couverts pour un total de près de 28 millions de dollars.

Dès mon entrée en fonctions comme ministre de l'Éducation, j'ai été sensibilisé à la situation de l'industrie et des employés du transport scolaire. Je m'étais engagé à trouver une solution qui puisse les satisfaire, dans la perspective d'une amélioration de la qualité et de la sécurité du service donné aux jeunes. Une somme supplémentaire de 30 millions de dollars, dont 15 millions de dollars dès cette année, sera donc allouée au transport scolaire. À cette somme s'ajoute une réduction sur deux ans de 15 millions de dollars de la contribution exigée des commissions scolaires à ce titre, dont 7,5 millions de dollars dès cette année. Cela constitue donc sur deux ans un ajout de 45 millions de dollars de la part du ministère. Pour créer une situation de stabilité favorable à l'industrie du transport, j'ai également convenu que les règles budgétaires seront approuvées pour une période de trois ans.

Avant d'aborder le programme 5, un mot sur la formation professionnelle et technique, pour noter que les crédits 2004-2005 permettront de poursuivre la campagne de valorisation de la formation professionnelle et technique. Il faut maintenir le cap là-dessus car encore trop peu de jeunes empruntent ces voies, pourtant prometteuses. Il faut donc leur redire, à eux comme à leurs parents, qu'il y a là des débouchés très épanouissants. Le ministère poursuivra également ses efforts pour revoir les programmes et pour moderniser les équipements dans le but de les adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Programme 5, donc l'enseignement collégial. Je passe maintenant à l'enseignement collégial, M. le Président, globalement, d'abord, pour souligner que les crédits y seront accrus de 42,9 millions de dollars par rapport à ceux de 2003-2004, ce qui représente une augmentation de 2,9 %. Avec ce budget, comme l'a indiqué M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et je le cite: «Les cégeps sont en mesure d'assumer leurs obligations de base liées aux coûts de système». «Il faut rendre à César ce qui est à César», rapportait aussi un journaliste de son entretien avec M. Boucher. Cet ajout de ressources permettra de couvrir les coûts relatifs à la rémunération des enseignantes et enseignants, pour près de 22 millions de dollars, ainsi qu'à la reconnaissance des 40 heures-semaine, pour près de 14 millions de dollars. L'indexation des autres dépenses sera également assurée pour environ 1,5 millions de dollars.

Il s'agit là d'un apport financier important auquel il faut ajouter – et qui n'est pas apparent dans les crédits étudiés – l'annulation de l'effort budgétaire qu'avait exigé la situation financière léguée par le gouvernement précédent et dont nous avions convenu, avec les collèges, qu'il affecterait l'année 2004-2005. C'est donc d'un ajout net de près 43 millions de dollars, qu'il s'agit.

Les crédits 2004-2005 permettront aussi, et j'en suis particulièrement fier, de réaliser un autre engagement gouvernemental, celui de mettre en place un programme de soutien à la réussite des étudiants. Nous sommes à en mettre au point la structure et les éléments, mais il est d'ores et déjà acquis qu'on y visera à soutenir l'engagement étudiant comme moteur de la réussite de même que les initiatives à la fois novatrices et bien adaptées aux dynamiques des milieux institutionnels. Un montant de 3,1 millions de dollars de crédits, donc 5 millions de dollars en année scolaire, sera alloué à ce nouveau programme. On attend beaucoup, là aussi, pour stimuler l'émergence d'une véritable culture de la réussite que les durées et les taux de diplomation observés au collégial rendent plus que jamais nécessaire.

L'événement ne concerne pas directement cette étude des crédits, mais je me dois tout de même, à tout le moins, de le mentionner ici. Le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial est lancé et bat son plein dans sa phase Forum en ligne. Plusieurs organismes préparent actuellement leurs mémoires, et nous nous retrouverons, les 9 et 10 juin prochain, dans une assemblée publique conçue pour favoriser un vaste brassage d'idée. Vous recevrez sous peu, M. le Président, vous-même et tous les membres de cette commission, une invitation personnelle à participer à ces deux jours de discussions. Je vous adresse déjà verbalement, ici, cette invitation, très chaleureusement.

Ce forum est très important. J'ai voulu, pour ma part, que l'ordre du jour soit ouvert, sans proposition arrêtée au départ et sans a priori, sauf l'existence même des collèges. Je veux entendre les points de vue, les préoccupations et les attentes. À la lumière de tout cela, nous verrons ensuite quels changements doivent être entrepris, sans qu'il soit dès maintenant possible d'en mesurer l'ampleur. Une chose est claire, cependant, en ce qui me concerne... ou plutôt, deux choses sont claires: d'abord, que c'est la qualité et la réussite des cheminements scolaires et professionnels des étudiantes et des étudiants qui compte et qui devra guider toutes nos actions; et puis, deuxièmement, que nos décisions devront aussi être guidées par les impératifs d'une contribution efficace des collèges au développement de l'ensemble des régions du Québec. Ce sont là, si on veut, mes deux partis pris-et j'accepte volontiers le mot, dans ce cas- c'est la base du débat.

Du côté des universités, les crédits 2004-2005 comportent une augmentation substantielle de 125,7 millions de dollars, c'est une augmentation de 6,3 %. Ça permettra d'assurer le paiement des coûts de la croissance dont celle importante et défiant toutes les prévisions de la fréquentation des programmes d'études universitaires. Pour l'année universitaire 2004-2005, la politique de financement en vigueur sera donc honorée même si, de concert avec les universités, nous en voyons maintenant mieux certains effets moins souhaitables que nous avons déjà résolu de corriger.

Les crédits 2004-2005 contiennent aussi la récurrence de l'enveloppe destinée aux frais indirects de la recherche, il s'agit là de plus de 40 millions de dollars. À la suite des travaux interministériels sur le sujet, il a été décidé de hausser les taux pratiqués vis-à-vis des subventions agrées du gouvernement du Québec, soit 65 % pour les disciplines dites lourdes et 50 % pour les autres disciplines. Du coup, nous invitons tous les organismes subventionnaires et contractants, au premier chef ceux du gouvernement fédéral, à assumer pareillement les coûts indirects qu'ils entraînent. Pour sa part, le gouvernement du Québec entend adopter une approche dite de l'utilisateur-payeur, étant entendu qu'il n'est question pour lui ni de payer deux fois ni de payer pour ceux qui ne paient pas ou pas suffisamment. Les travaux se poursuivent avec les universités pour aménager adéquatement les conséquences de cette approche.

M. le Président, nous venons de terminer ensemble au sein de cette commission une opération de grande envergure sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Et je sais que vous vous employez actuellement à préparer le rapport et les conclusions de cette démarche parlementaire. Pour ma part, j'ai déjà eu l'occasion le 8 avril dernier de partager une première lecture de ce que j'y avais entendu et appris, de vous informer aussi des travaux que j'avais l'intention d'entreprendre sans tarder. Je n'y reviendrai donc pas ce matin, sinon en ce qui concerne l'objet spécifique de nos présents travaux, vous rappeler l'intention gouvernementale de procéder dès que possible aux réinvestissements nécessaires et annoncés.

Les crédits 2004-2005 actuellement à l'étude ne prévoient pas un tel réinvestissement. Par la voix du président de la CREPUQ, M. Robert Lacroix, les universités ont pris acte, mais elles ont reconnu l'énorme effort d'investissement qui est fait en 2004-2005 pour couvrir les coûts de la croissance et pour permettre de maintenir la qualité des services. « Il faut […] se réjouir de la croissance significative des crédits consacrés aux universités », souligne la CREPUQ dans son communiqué. Et c'est sans parler des grands investissements immobiliers déjà confirmés, notamment dans le secteur biomédical, en médecine, en sciences infirmières, en pharmacie et dans les sciences de la vie. Tout cela constitue un effort considérable comme on en consent quand il s'agit d'une priorité.

À l'Aide financière aux études, les mesures de modernisation découlant de la modification récemment adoptée à la loi et au règlement sont en cours d'implantation, détermination plus rapide du niveau d'aide, versement de l'aide en début de session, versement fait sur une base mensuelle ou périodique et par virement électronique dans les comptes bancaires, recours croissant aux transactions en ligne, la majorité des demandes de prêts et de bourses est actuellement adressée par Internet. Tout cela suit son cours et contribuera à améliorer la façon de donner les services.

Concernant l'avenir, je veux rappeler ici l'annonce que j'ai faite concernant la mise sur pied d'un programme de remboursement proportionnel au revenu. Les modalités en seront définies en temps voulu, mais l'essentiel en est clair et facile à concevoir. On rembourse ses dettes d'études en fonction de la capacité financière attachée à son niveau de revenu, moins le revenu est élevé, plus le rythme et les modalités de remboursement doivent être adaptés. C'est là au regard de l'accessibilité une innovation importante qui donne des assurances dès le moment où on a décidé d'investir dans ses études et d'emprunter à cette fin.

M. le Président, les crédits 2004-2005 permettent d'envisager à l'aide financière aux études trois nouvelles mesures souhaitées par plusieurs intervenants. J'entendais soumettre sous peu à l'approbation du gouvernement et dans le cas de la troisième à celle de l'Assemblée nationale. La première concerne l'exonération d'une partie du montant reçu à titre de pensions alimentaires. La seconde consiste à réintroduire comme montant admissible et avec des bonifications substantielles des coûts d'acquisition de matériel informatique et en libéralisant les règles relatives aux fournisseurs et au mode d'acquisition. Enfin, j'ai annoncé qu'un amendement à la loi sera proposé pour rendre les personnes, ayant le statut de réfugié, admissibles au régime d'aide financière aux études. Il s'agit là d'améliorations extrêmement intéressantes que les crédits 2004-2005 permettront de réaliser.

Les crédits 2004-2005 de l'Aide financière aux études comportent une diminution nette de 63,4 millions de dollars. C'est là le résultat d'un choix difficile, mais nécessaire pour maintenir la qualité des services pour tous sans avoir à taxer davantage ou à accroître les emprunts publics et sans avoir non plus à augmenter les droits de scolarité. Mais c'est un choix tout à fait raisonnable à plus d'un titre.

 D'abord, le niveau d'aide fourni sera maintenu, c'est répartition entre le prêt et la bourse qui sera modifiée. Ni les étudiants ni leurs familles n'auront donc à ajuster leur planification financière pour trouver plus d'argent pour les études, pas même pour se procurer du matériel didactique ou informatique, les ressources seront disponibles. Et puis, il faut tenir compte du fait, documenté à souhait, que le niveau du revenu suit substantiellement le niveau des études faites, les personnes qui font des études supérieures accèdent à des revenus plus élevés. Il n'est donc pas déraisonnable de prendre en compte la perspective d'un tel retour sur investissements, d'autant plus que la mise en œuvre d'un régime de remboursement proportionnel au revenu permettra, dans les cas où le revenu escompté ne serait pas au rendez-vous, de ne pas être coincé dans des situations financières impossibles.

Enfin, on n'oubliera pas que, même après ces réaménagements le régime québécois demeurera le plus avantageux au Canada, à la fois par le niveau de ses plafonds de prêts et par le niveau d'endettement des étudiants. Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a lui-même annoncé les modifications au Programme canadien de prêts aux étudiants, notamment une hausse substantielle de ces plafonds de prêts et des plafonds de prêts alloués par les provinces. Le régime québécois demeurera encore loin de ces hausses, salué ailleurs comme une bonne nouvelle parce que les étudiants pourront ainsi disposer de plus de ressources. Pour ma part, je ferai connaître les nouveaux paramètres de nos plafonds de prêts dès que le Conseil des ministres se sera prononcé sur le projet de règlement que je lui soumettrai.

M. le Président, je conclurai en redisant ma fierté que l'éducation soit et soit comprise comme une priorité de notre gouvernement. Les crédits 2004-2005 en témoignent de façon évidente. De la maternelle à l'université, une même volonté de maintenir la capacité d'offrir des services de qualité et d'assumer les coûts de la croissance. Une même volonté de donner des impulsions nouvelles par des mesures ciblées innovatrices, une même préoccupation, une même obsession, pourrait-on dire, pour la réussite des élèves et des étudiants, une même poursuite de l'excellence, celle qui permet d'envisager de briller parmi les meilleurs.

En terminant, M. le Président, je veux vous présenter les personnes qui m'accompagnent. Je me limiterai pour le moment à mentionner le directeur de mon cabinet, M. François Grenon, et M. Pierre Lucier, sous-ministre. D'autres collaborateurs et collaboratrices sont ici et viendront en cours de route selon les programmes qui seront étudiés; vous en connaissez déjà plusieurs, je crois, mais je vous les présenterai au fur et à mesure que se dérouleront nos travaux. Et je vous remercie donc, M. le Président.